

36 infractions à la centrale nucléaire EDF de Flamanville

26 août 2020



Les 4 et 5 juin 2019, l'Autorité de sûreté nucléaire a réalisé à la centrale nucléaire de Flamanville (Manche) une inspection renforcée portant sur la protection de l'environnement. D'après le réseau Sortir du nucléaire, [le rapport publié à la suite de cette visite](#) témoigne « *de très inquiétantes négligences dans la gestion de substances dangereuses, que ce soit sur les deux réacteurs en fonctionnement ou sur l'EPR en construction.* »

Pour cette raison, le réseau ainsi que les associations [France nature environnement](#), [France nature environnement Normandie](#), [Stop EPR Ni à Penly ni ailleurs](#) et le [Crilan](#) ont déposé plainte vendredi 21 août auprès du tribunal de Cherbourg, pour « *36 infractions à la réglementation nucléaire et environnementale* ».

Dans un communiqué de presse, les collectifs dénoncent les principaux problèmes relevés lors de l'inspection du 4 juillet 2019. EDF prévoit par exemple de dépoter ensemble des substances chimiques (acide sulfurique, soude, eau de Javel, etc.) dont le mélange accidentel est reconnu comme dangereux, avec le risque de formation d'un nuage toxique de dichlore.

En outre, le rapport relève que des boues contenant du cobalt 60 (élément radioactif présentant une toxicité forte) ont été évacuées vers une filière conventionnelle au lieu d'être traitées comme des déchets radioactifs. Des dépotages d'acide chlorhydrique à des endroits inappropriés, des alarmes qui ne se déclenchent pas en cas de débordement de certaines matières, ou encore des fuites non traitées sont également mentionnées. La synthèse des problèmes repérés est disponible [ici](#).

En plus de ces enjeux environnementaux, les associations dénoncent des problèmes de sécurité qui perdurent. Le 4 juillet 2019, le directeur général de l'ASN avait convoqué le directeur de la centrale, pointant des déficiences dans la maîtrise des gestes techniques et des défauts de maintenance et de surveillance des prestataires. Le 11 septembre 2019, le site a été placé sous surveillance renforcée.

- **Source :** *Reporterre* avec [Sortir du nucléaire](#)
- **Photo :** La cuve de l'EPR de Flamanville. © Émilie Massemin/Reporterre

Lire aussi : [Le délai de mise en service de l'EPR de Flamanville repoussé à 2024](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/36-infractions-a-la-centrale-nucleaire-EDF-de-Flamanville>